

L'arnaque à la vignette Crit'Air

La mécanique : vous recevez un SMS qui vous invite à récupérer votre [vignette Crit'Air](#) au plus vite. Pour cela, vous devez cliquer sur un lien qui vous redirige vers un site qui ressemble à s'y méprendre à la version officielle du site gouvernemental d'achat de la vignette. Et cela pour la modique somme de... plusieurs dizaines d'euros !

Le bon réflexe : comme le rappelle le site du gouvernement, aucun texto n'est envoyé aux usagers pour acheter des vignettes. Pour rappel, pour obtenir le précieux sésame, il faut déboursier 3,70 € (prix de la vignette + prix de l'affranchissement), selon le tarif en vigueur au 1er juillet 2022. En cas de doute, vous pouvez toujours demander conseil auprès du Service de délivrance du certificat qualité de l'air par téléphone au 0800.97.00.33 (du lundi au vendredi de 9 à 17 heures, appel gratuit depuis un téléphone fixe).

L'arnaque à la livraison Chronopost

La mécanique : la plateforme de livraison [Chronopost](#) vous informe par SMS qu'un problème est survenu lors de l'envoi d'un colis. Pour confirmer votre adresse, vous devez alors cliquer sur un lien qui renvoie vers un site imitant à la perfection celui de l'entreprise. Vos coordonnées personnelles sont alors demandées afin de reprogrammer la livraison. Très mauvaise idée : en réalité, vous risquez surtout de vous faire voler vos données personnelles et bancaires.

Le bon réflexe : si le texto provient de la plateforme, il sera forcément envoyé par le 38.004. Dans le message, le numéro de colis ou le nom de l'expéditeur doit être mentionné. En revanche, il ne doit pas vous être demandé de rappeler un numéro de téléphone. Si le doute persiste, vous pouvez aussi vous demander si vous attendez réellement un colis !

L'arnaque à la nouvelle carte Vitale

La mécanique : "Votre carte Vitale arrive à expiration" ou "Votre nouvelle [carte Vitale](#) est disponible" Voici le contenu de ces effrayants messages reçus par SMS par de nombreux plaignants depuis quelques mois. Pour commander ou récupérer votre précieux sésame, vous êtes invité à renseigner vos données personnelles et acquitter des frais d'expédition.

Le bon réflexe : l'administration française ne demande jamais vos coordonnées ni celles de votre carte de crédit en ligne. Par ailleurs, vous ne devez en aucun cas renouveler votre carte Vitale chaque année ! Pour en demander une nouvelle (en cas de perte par exemple), il faut tout simplement se rendre sur [le portail de l'Assurance maladie](#). Et bien évidemment, c'est gratuit !

L'arnaque à l'amende à payer

La mécanique : vous avez reçu un SMS semblant provenir de l'ANTAI, l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions, qui vous invite à régler une amende en ligne ? Ne cliquez pas, il s'agit là d'une tentative de phishing destinée à accéder à vos données et à vous extorquer de l'argent.

Le bon réflexe : vous pouvez recevoir par SMS les contraventions verbalisées par un agent des forces de l'ordre sur le terrain uniquement. "Vous recevez le SMS en présence de l'agent verbalisateur. Le lien de paiement reçu par SMS doit pointer directement vers le site officiel [www.amendes.gouv.fr](#) et vous pouvez également télécharger l'application amendes.gouv", précise le site officiel de l'[ANTAI](#). Si ce n'est pas le cas, passez votre chemin !